Secrétariat du Grand Conseil

QUE 1513

Question présentée par la députée : M^{me} *Françoise Nyffeler*

Date de dépôt : 25 mars 2021

Question écrite urgente

Pourquoi le dépôt d'une pétition a-t-il été entravé par la présence d'une dizaine de policiers en tenue de combat ?

Le 8 mars 2021, rendez-vous était pris par le Collectif genevois de la Grève féministe, représenté par la soussignée, pour le dépôt d'une pétition à 11h avec le secrétariat du Grand Conseil et la secrétaire scientifique de la commission des pétitions. Elles étaient cinq femmes devant l'Hôtel de Ville accompagnées de deux ou trois journalistes qui étaient là pour relater le dépôt de cette pétition dans leurs médias. A leur arrivée, elles ont été surprises et même choquées d'être accueillies par un nombre impressionnant de policiers en tenue de combat et un fourgon. Elles ont communiqué leur grand étonnement à l'officier de police qui ne pouvait leur fournir d'autres explications à ce déploiement de force disproportionné que la prévention. Il y avait en effet beaucoup plus de policiers que de femmes venues exercer leur droit démocratique du déposer une pétition et se rendant au rendez-vous pris avec les responsables des pétitions du Grand Conseil.

A 11h, munie des signatures, la soussignée s'apprête à franchir, seule, la porte de l'Hôtel de Ville afin de monter au 3° étage où elle est attendue. Quelle n'est pas sa surprise de voir l'entrée barrée par un policier en tenue de combat, très impressionnant, jambes et bras écartés, lui disant qu'elle ne peut entrer. L'officier de police, à qui elle demandait le droit de passer pour se rendre à son rendez-vous afin d'exercer son droit démocratique élémentaire de déposer une pétition, a alors mis en doute la véracité de ses dires et de son rendez-vous. Il a fini, après une discussion pénible devant le policier lourdement équipé barrant l'entrée à la soussignée et un nombre impressionnant d'autres postés dans la cour, par lui indiquer qu'elle pouvait entrer, mais qu'il allait l'escorter jusqu'au secrétariat du Grand Conseil afin de vérifier si elle avait vraiment rendez-vous.

QUE 1513 2/2

Précisons que la soussignée n'a eu de cesse de préciser qu'elle était députée et qu'elle siégeait elle-même à la commission des pétitions, et que cela n'a en rien infléchi sa détermination à l'empêcher de se rendre au secrétariat du Grand Conseil dans un premier temps ni de l'escorter jusqu'au 3º étage en l'accablant de sa suspicion. La signataire rappelle que devant l'Hôtel de Ville il y avait moins de dix femmes qui l'attendaient et deux ou trois journalistes et qu'elle se rendait seule à l'intérieur de l'Hôtel de Ville. Après avoir constaté qu'elle était bel et bien attendue, l'officier de police est redescendu et a attendu qu'elle redescende pour desserrer l'étau des policiers lourdement équipés qui se trouvaient dans la rue et dans la cour de l'Hôtel de Ville. Elle rappelle que c'était le 8 mars, journée internationale des luttes pour le droit des femmes, et tient à dire combien les femmes présentes ont été choquées d'être ainsi traitées.

Mesdames les conseillères d'Etat et Messieurs les conseillers d'Etat, voici mes questions :

- Pourquoi la soussignée a-t-elle été ainsi traitée ainsi alors qu'elle accomplissait un droit démocratique et citoyen?
- Pourquoi un tel déploiement de force face à quelques femmes le 8 mars 2021 ?
- Pourquoi l'avoir empêchée d'entrer dans l'Hôtel de Ville en entravant la porte avec des policiers suréquipés en tenues de combat ?
- Pourquoi l'avoir escortée jusqu'au secrétariat du Grand Conseil où elle avait rendez-vous et où elle se rendait seule ?

L'auteure de ces questions remercie d'avance le Conseil d'Etat, et plus particulièrement M. le conseiller d'Etat Mauro Poggia, pour ses réponses.